



MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ  
PORTANT SUR L'ANNÉE 2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE L'AUBE

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

**Préambule :** la commission de surendettement des particuliers de l'Aube est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 22 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Après avoir marqué une pause en 2018 (volume stable à 1037 dossiers), le nombre de dossiers de surendettement déposés dans l'Aube (867) a de nouveau baissé de 16,4% en 2019. De manière cumulée sur 4 ans, la baisse des dépôts atteint 33% depuis 2015 (1295 dossiers alors).

Par ailleurs, la commission enregistre toujours un niveau important de redépôt de dossiers (48,6%) mais celui-ci diminue significativement par rapport à 2018 (51%) en lien avec la recherche systématique de solutions pérennes à mettre en place. Pour mémoire, le redépôt peut être consécutif soit à une mesure provisoire, soit à un changement de situation du déposant (dégradation ou retour à meilleure fortune).

**Recevabilité et orientation**

L'instruction des dossiers a été réalisée dans un délai moyen inférieur à six semaines et 99,6% des dossiers ont été orientés dans le délai de trois mois prévu par la Loi Lagarde.

Près de 92,7% des dossiers soumis à la commission ont été déclarés recevables. La moitié présentait une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier.

Le taux d'orientation des dossiers vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire est demeuré inchangé en 2019 (40,3% des dossiers), alors que la proportion de dossiers orientés par la Commission en procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire poursuit la baisse amorcée en 2018 (2,2% des dossiers désormais). Enfin, 57,6% des dossiers ont bénéficié en 2019 d'une orientation vers un réaménagement de dettes (56,8% en 2018).

Les analyses du secrétariat ont pu être affinées grâce aux avis, remarques et suggestions constructives des commissaires. Ces derniers ont de nouveau participé très activement en 2019 aux travaux de la Commission.

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

En lien avec la présence de biens immobiliers dans une part significative des dossiers déposés (14,3% des dossiers aubois contre 11,7% au niveau national), la part des plans conventionnels conclus représente 11,7% du nombre de dossiers traités en 2019, soit un niveau sensiblement supérieur à ceux observés aux niveaux national et régional (respectivement 3,5% et 8%).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre de dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

GD      ASN

La part des mesures imposées, relatives à des rétablissements personnels sans liquidation judiciaire (RP sans LJ) dans l'ensemble des dossiers traités, a sensiblement augmenté pour s'établir à 39,1% (contre 31,6% en 2018 et 25,3% en 2017). Cette proportion est désormais similaire aux taux régional et national (respectivement 41,9% et 39,9%).

#### Mesures pérennes et mesures provisoires

La recherche de solutions pérennes est toujours privilégiée par la Commission. Les mesures provisoires concernent principalement les dossiers assortis de la vente d'un bien, ou les dossiers caractérisés par un manque de visibilité sur un retour à l'emploi.

Se rapprochant nettement des standards nationaux et régionaux, le taux de solutions pérennes progresse notablement par rapport à son niveau de 2018 (68,4%) et atteint désormais 75% à fin 2019 (contre 76,3% au niveau national et 78% en Grand Est).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions</b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1 réunion (avril 2019)	1) Présentation du rapport d'activité 2018 2) Optimisation des relations entre les Juges d'Instance et le secrétariat de la Commission
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1 réunion et des échanges réguliers	Participation à la réunion de présentation du bilan annuel de la CCAPEX. Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	Pas de réunions en 2019 mais des échanges très réguliers toutefois	En 2019, des propositions de sessions de formation à destination des travailleurs sociaux du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA... etc ont été formulées. Ces offres seront renouvelées en 2020.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1 réunion	Le secrétariat a assuré une session de formation à destination des travailleurs sociaux du CCAS de Pont-Sainte-Marie, ayant rassemblé 6 personnes.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	8 réunions	Le secrétariat a assuré 5 sessions de formation à destination des collaborateurs de 2 missions locales du territoire, ayant rassemblé 42 personnes. Le secrétariat a assuré une session de formation à destination des collaborateurs du Secours Populaire, ayant rassemblé 22 personnes. Le secrétariat a assuré 2 sessions de formation à destination des collaborateurs de Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (Ministère de la Justice), ayant rassemblé 6 personnes.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 réunions	Le secrétariat a assuré une session de formation à destination des collaborateurs du service social du groupement hospitalier Aube-Marne, ayant rassemblé 5 personnes. Le secrétariat a assuré une session de formation à destination de l'Ordre des avocats de l'Aube, ayant rassemblé 14 personnes.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	2 réunions	Le secrétariat a assuré une session d'information sur plusieurs thèmes (surendettement, fichiers, inclusion bancaire...) auprès d'un professeur et de 9 élèves d'un lycée professionnel. Le secrétariat a assuré une session d'information sur le surendettement auprès de 2 enseignants de la filière BTS Banque et leurs nombreux élèves.

### **Relations avec les Tribunaux :**

Une présentation du rapport d'activité ainsi que des modalités de détermination du « budget vie courante » a été réalisée. La réunion de concertation organisée avec les juges d'Instance a eu pour objectif de renforcer et optimiser les relations entre le secrétariat de la commission et le tribunal d'Instance. De nombreux thèmes furent évoqués, notamment les décisions d'irrecevabilité, le cas des expulsions locatives, le traitement des contestations, des orientations en rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, la loi ELAN ou encore les différentes évolutions informatiques (portail Tribunal, rematérialisation des dossiers...).

### **Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux Commissions ont coopéré étroitement pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La CCAPEX et le Secrétariat de la Commission échangent ponctuellement sur des dossiers devant faire l'objet d'examen particuliers dans le cadre de chacune des Commissions.

### **Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Au cours de l'année 2019, 10 stages pratiques ont été organisés par le secrétariat au profit de 81 travailleurs sociaux. En complément, les actions de sensibilisation ont été nombreuses sur l'ensemble du département, auprès de divers organismes à caractère social et de la sphère éducative. À titre d'exemple, 49 jeunes en difficulté (parcours « garantie jeune » au sein des missions locales) ont bénéficié d'une action de formation à la gestion du budget. Enfin, plusieurs réunions relatives à l'inclusion bancaire se sont tenues durant l'année.

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La préconisation de mise en place d'un dispositif de suivi social et budgétaire est rendu difficile par l'absence de prérogatives des différents intervenants pour assurer sa bonne application.

L'existence d'un bien immobilier détenu en indivision ou avec démembrement pose parfois des difficultés, notamment sur l'opportunité d'engager une vente pour laquelle le coût de sortie ou la réalisation de la vente serait disproportionné au regard de la valeur du bien.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

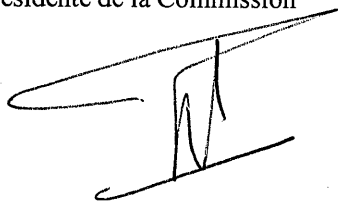
La coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement peut faire apparaître quelques difficultés. Sont plus particulièrement concernés, les traitements des dossiers déposés par :

- Les anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire ;
- Les déposants ayant une double activité salariée et indépendante ;
- Les gérants de sociétés de capitaux redevables d'une dette professionnelle (RSI, URSSAF...) en leur nom propre.

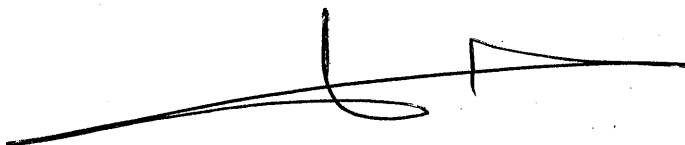
Instabilité importante de la situation des débiteurs (déménagement, séparation, emploi précaire, ... etc.) compromettant la pérennité des mesures élaborées.

Date : le 13 février 2020

Mme Christine BESSOU-NICAISE  
Présidente de la Commission



M. Gilles DUQUENOIS  
Secrétaire de la Commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITÉ**

**Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)**

**Données d'activité**

**Aube**

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>1037</b>	<b>867</b>	<b>-16,4%</b>
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	51,02%	48,57%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,55%	14,85%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>881</b>	<b>811</b>	<b>-7,9%</b>
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	14,30%	16,28%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>75</b>	<b>64</b>	<b>-14,7%</b>
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	34,67%	28,13%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>892</b>	<b>827</b>	<b>-7,3%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	51,79%	49,94%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	40,25%	40,27%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	2,91%	2,18%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	56,84%	57,56%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>1131</b>	<b>968</b>	<b>-14,4%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,31%	5,89%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,63%	6,61%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	31,56%	39,05%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	2,12%	1,34%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,61%	11,67%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	5,84%	5,06%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,77%	6,61%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,76%	35,43%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	28,91%	29,55%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,00%	15,70%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	11,85%	5,89%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	68,44%	75,00%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

### Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

#### Structure des décisions

Indicateurs	Aube	GRAND-EST	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	7%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	39%	42%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	12%	8%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	35%	40%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75%	78%	76%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

**Rapport d'activité des commissions (Endettement)**

**Aube**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	30 164	713	3 279	74,4%	86,6%	16 651	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	15 650	166	272	38,6%	20,2%	85 865	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	13 896	623	2 494	34,3%	75,7%	14 333	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	618	397	513	1,5%	48,2%	850	1,0
Dettes de charges courantes	3 919	659	2 582	9,7%	80,1%	3 174	3,0
Autres dettes	6 437	472	1 086	15,9%	57,4%	1 734	2,0
Endettement global	40 519	823	6 947	100,0%	100,0%	20 384	7,0

**Rapport d'activité des commissions (Endettement)**

**Grand-Est**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	353 747	9 141	40 186	74,2%	82,5%	14 760	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	171 394	1 737	2 807	35,9%	15,7%	84 462	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	174 970	8 044	31 228	36,7%	72,6%	12 663	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	7 383	4 967	6 151	1,5%	44,8%	756	1,0
Dettes de charges courantes	59 366	9 120	37 528	12,4%	82,3%	3 651	3,0
Autres dettes	63 873	6 459	14 294	13,4%	58,3%	1 701	2,0
Endettement global	476 985	11 076	92 008	100,0%	100,0%	18 208	7,0

**Rapport d'activité des commissions (Endettement)**

**Métropole**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0